

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION GENERALE DES PONTS ET CHAUSSEES

Dans le cadre de la restructuration du Projet de modernisation des corridors de transport routier (PMCTR) qui a été cofinancé par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) depuis 2 octobre 2015, la Direction Générale des Ponts et Chaussées a préparé le PAR relatif à la réalisation de liaison de Tataouine à l'Autoroute A1 dans les gouvernorats de Tataouine et de Médenine (sous composante D-2015). En rappelant que la composante 1 (composante routes) du PMCTR comporte les trois sous composantes suivantes :

- La sous composante A-2015 qui comporte la modernisation et mise en 2 x 2 voies de la RN 12 du PK 5 au PK 54 sur 49 kms dans les gouvernorats de Sousse et Kairouan;
- La sous composante B-2015 qui comporte la mise en 2x2 voies de la RR 133 du PK 0 au PK 22 sur 22 kms dans le gouvernorat de Zaghouan;
- La sous composante C-2015 qui comporte le doublement de la RN4 sur 65 Kms entre El Fahs et Siliana dans les gouvernorats de Zaghouan et Siliana;

Une nouvelle sous composante D-2015 a été introduite dans le PMCTR (suite à un reliquat sur le compte du PMCTR). Cette sous composante comporte la réalisation de la liaison de Tataouine à l'autoroute A1 dans les gouvernorats de Médenine et Tataouine.